

1. Description du cours

**Ce cours s'adresse aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français.*

Enrichissement des connaissances grammaticales et lexicales. Étude des règles relatives à l'orthographe, à la syntaxe et à la ponctuation. Rédaction.

2. Objectifs

Objectif général

Rédiger des textes expressifs et des textes informatifs en tenant compte du destinataire

Objectifs spécifiques

- Analyser la structure des textes expressifs et des textes informatifs
- Comparer des procédés stylistiques propres aux deux types de textes
- Produire un texte expressif (une lettre de motivation, etc.)
- Rédiger un texte informatif d'environ 300 mots
- Utiliser des techniques de relecture et d'autocorrection
- Adapter le registre et le niveau de langue au destinataire
- Utiliser des aspects stylistiques, grammaticaux et lexicaux appropriés
- Utiliser des outils de référence variés selon le type de texte à rédiger

3. Contenu

Contenu stylistique

- Analyse de lettres de motivation (textes expressifs)
- Analyse d'articles de vulgarisation scientifique (textes informatifs)
- Planification et rédaction des textes informatifs et des textes expressifs
- Relecture, révision et réécriture
- Emploi de connecteurs variés selon le type de textes
- Production de phrases variées et bien agencées
- Emploi approprié des référents anaphoriques
- Respect des règles de cohésion et de cohérence

Contenu grammatical

- Nature et fonctions des mots (introduction)
- Analyse de la phrase (fonctions des constituants, types de phrases)
- Phrase simple et phrase complexe
- Temps du passé (approfondissement)
- Subjonctif (tous les emplois au présent et au passé)
- Futur (simple et antérieur)
- Conditionnel (présent et passé)
- Discours rapporté (renforcement)
- Concordance des temps (renforcement)
- Accord du participe passé
- Hypothèse
- Passif
- Pronoms démonstratifs et possessifs
- Négation et restriction
- Ponctuation
- Prépositions
- Conjonctions de subordination (temps, cause, conséquence, but, etc.)

4. Documentation et références

Matériel obligatoire

- STRUVE-DEBEAUX, ANNE, *Maîtriser la grammaire française*, Éditions Belin, 2010

Matériel facultatif

- *Dictionnaire du français, langue étrangère et langue seconde*, Dictionnaires Le Robert et CLÉ International, 1999
- *Micro Robert*

Matériel de référence

Une grammaire :

- POISSON-QUINTON, S. MIMRAN, R. MAHÉO-LE-COADCIC, M., *Grammaire expliquée du français*, Clé international, 2002
- PARMENTIER, M., *Mise au point*, Thomson - Nelson, 2004

Une grammaire en tableaux :

- DE VILLERS, M.-E., *La grammaire en tableaux*, Éditions Québec/Amérique, 2003
- LECAVALIER J., *L'express grammatical*, Éditions du Renouveau Pédagogique, 2005

Un dictionnaire des difficultés :

- VILLERS, M.-E., *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, Québec/Amérique (Langue et culture), 1988 et rééd.
- GIRODET, J., *Dictionnaire du bon français, L'anti-fautes*, Bordas, 1981
- BEAUCHESNE, J., *Dictionnaire des cooccurrences*, Guérin, 2001
- HANSE, J., *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, 5^e édition, De Boeck, 2005
- THOMAS, A.-V., *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, Larousse, 1956 et rééd.

Un dictionnaire de conjugaison :

- *Le Nouveau Bescherelle, L'art de conjuguer*, Hurtubise HMH
- *Larousse de la conjugaison*, Larousse

5. Plan des activités

Les activités d'apprentissage auront lieu en classe et seront constituées d'explications grammaticales et d'exercices écrits.

6. Évaluation des apprentissages

Évaluation formative

Des activités d'évaluation formative auront lieu tout au long de la session.

Évaluation sommative

Calendrier des évaluations

| | |
|------------|---|
| Semaine 1 | 1 ^{re} rédaction* (0 %) |
| Semaine 4 | Remise de la 1 ^{re} autocorrection (5 %) |
| Semaine 7 | 2 ^e rédaction (20 %) |
| Semaine 9 | 1 ^{er} examen (15 %) |
| Semaine 11 | Remise de la 2 ^e autocorrection (5 %) |
| Semaine 14 | 3 ^e rédaction (35 %) |
| Semaine 15 | 2 ^e examen (20 %) |

* *Les rédactions seront remises en deux étapes :*

- Première étape : version manuscrite à double interligne (en classe).
- Correction par le professeur selon un code de correction.
- Deuxième étape : autocorrection (à la maison).
- Remise de l'autocorrection accompagnée du texte original.

L'utilisation d'un dictionnaire et d'une grammaire est permise pendant les examens.

Pour réussir ce cours, l'étudiant devra avoir obtenu une note globale de 60 % à la fois en rédaction et en grammaire, c'est-à-dire au moins 33/55 pour les deux rédactions notées et au moins 21/35 pour les deux examens de grammaire.

7. Échelle des notes

| | | | |
|--------------------|-------------|-----------|------------|
| Excellent : | A+ = 93-100 | A = 90-92 | A- = 87-89 |
| Très bon : | B+ = 83- 86 | B = 80-82 | B- = 77-79 |
| Bon : | C+ = 73- 76 | C = 70-72 | C- = 67-69 |
| Passable : | D+ = 63- 66 | D = 60-62 | |
| Échec : | E = 0- 59 | | |

8. Cas particuliers

CAS PARTICULIERS

Étant donné la nature du cours et l'importance de la participation active des étudiants, la présence à tous les cours est vivement recommandée.

RETARD ET ABSENCE

Tout retard non motivé dans la remise d'un travail ainsi que toute absence non motivée à une évaluation entraînent la perte des points alloués à cette tranche de l'évaluation.

En cas d'absence motivée (urgence, maladie, etc.) à une évaluation, prière d'informer votre titulaire par courriel ou en lui laissant un message au secrétariat de l'École de langues : 656-2321.

ACCOMMODATIONS

Les étudiants ayant une déficience fonctionnelle et qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : www.aide.ulaval.ca/sgc/site/cocp/pid/1936.

PLAGIAT

En conformité avec les articles 28 et 29 du *Règlement disciplinaire* de l'Université Laval, l'École de langues ne tolère aucune forme de copie ou d'emprunt d'une œuvre ou d'autrui. L'utilisation totale ou partielle d'un texte en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence sera immédiatement signalée aux autorités concernées et l'étudiant aura la note 0%.

Version janvier 2019

RÈGLES DISCIPLINAIRES

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante :

www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf.

DEMANDE DE RÉVISION DE NOTE

L'étudiant qui estime avoir été victime d'une erreur ou d'un traitement inéquitable peut faire une demande de révision de note en respectant les modalités fixées par le règlement des études et en remplissant le formulaire à l'adresse : www.elul.ulaval.ca/sgc/revisionnote.